

AVIS DE LA FSSSCT-SD12 du 10/10/2024.

Avis	Réponse de l'administration
1. Les membres de la FSSSCT12 demandent que les directrices et les directeurs soient accompagnés par l'assistant de prévention de circonscription pour mettre à jour les affichages, les registres et tout ce qui relève de la santé et sécurité au travail.	Les assistantes de prévention de circonscription accompagnent les directrices et directeurs d'école, à leur demande.
2. Les membres de la FSSSCT12 demandent que tout enseignant absent soit remplacé en évitant la succession de multiples remplaçants afin de limiter l'instabilité des équipes.	L'optimisation de la gestion de la brigade de remplacement est une priorité forte de la DSDEN. Par ailleurs, un effort important a été réalisé dans le cadre de la préparation de la rentrée 2025 dans le cadre de la carte scolaire.
3. Les membres de la FSSSCT12 demandent que toutes les écoles bénéficient de toilettes taille enfant, séparés par des cloisons et des portes (respect de l'intimité des enfants).	<p>Le risque sanitaire résultant de l'absence de cloisons et de porte dans les toilettes peut être renseigné dans le DUER. Le signalement sera transmis à la collectivité territoriale par la directrice ou le directeur d'école. Les guides bâtiscolaires ont été transmis aux assistantes de prévention de circonscription.</p> <p>Concernant les toilettes élèves, en école maternelle, le guide bâtiscolaire « <u>https://batiscolaire.education.gouv.fr/</u> », indique : « Les cabines des sanitaires doivent impérativement être intimes. »</p> <p>« Beaucoup d'élèves se retiennent de fréquenter ces espaces, ce qui peut entraîner des pathologies (infections urinaires...). Le premier enjeu consiste à mettre à disposition des élèves, des sanitaires en nombre suffisant, accueillants, propres, équipés et sécurisants. »</p> <p>« Les sanitaires sont composés de toilettes classiques avec des cuvettes et des cloisons équipées de portes, adaptées à la taille des enfants. »</p> <p>« Les adultes responsables doivent pouvoir aisément surveiller les sanitaires sans pour autant nuire à l'intimité des élèves. »</p>
4. Les membres de la FSSSCT12 demandent que dans les établissements scolaires, les produits d'entretien soient stockés uniquement dans un local dédié et que leur contenant porte l'étiquette du produit chimique qu'il contient.	Le risque chimique, résultant du stockage de produits chimiques dans un local ou d'étiquetages, non conformes à la réglementation doit être renseigné dans le DUER. Le signalement sera transmis à la collectivité territoriale par la directrice ou le directeur d'école.
5. Les membres de la FSSSCT12 demandent que dans les établissements scolaires, le local de stockage des produits d'entretien soit équipée d'une ventilation.	Le risque chimique, résultant du stockage de produits chimiques dans un local non conforme à la réglementation doit être renseigné dans le DUER. Le signalement sera transmis à la collectivité territoriale par la directrice ou le directeur d'école.

<p>6. Les membres de la FSSSCT12 demandent que le disjoncteur général soit placé dans un boîtier électrique fermant à clé.</p>	<p>Seules les personnes ayant une habilitation électrique sont en mesure de réarmer un disjoncteur en toute sécurité. Il est recommandé d'installer un coup de poing d'arrêt d'urgence consigné (clé), à l'extérieur du coffret électrique. Le risque électrique doit être renseigné dans le DUER. Le signalement sera transmis à la collectivité territoriale par la directrice ou le directeur d'école.</p>
<p>7. Les membres de la FSSSCT12 demandent que tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent bénéficier d'une véritable médecine du travail, avec des visites annuelles.</p>	<p>Cette demande est hors du champ de compétence de la présidente de la FSSSCT-SD 12. La demande a été transmise à l'échelon académique</p>
<p>8. Les membres de la FSSSCT12 demandent le recrutement de médecins et d'infirmières scolaires permettant à tous les élèves de bénéficier d'un suivi médical régulièrement.</p>	<p>Le département dispose d'un nombre important de poste de médecin non couvert faute de candidat (4/6).</p>
<p>9. Les membres de la FSSSCT12 demandent une implantation des dispositifs ULIS (1er et 2nd degré), des IME, des ITEP qui couvre tout le territoire.</p>	<p>La couverture du département par des dispositifs ULIS est poursuivie depuis plusieurs années par la DSDEN. La question de l'implantation des instituts médicaux-sociaux n'entre pas dans le champ de compétence de Mme la présidente de la F3SCT-SD</p>